

56 - Concours «Faites de la Science» - Attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Franche-Comté (UFC) lance la 6^{ème} édition du concours «Faites de la science».

Ce concours national, organisé au niveau régional par l'UFC, s'adresse aux collégiens et lycéens de toute l'Académie de Besançon. Cette manifestation a pour objectif de développer l'intérêt des jeunes pour les sciences et les études scientifiques par la réalisation de projets scientifiques encadrés par les enseignants.

Des bourses et des prix sélectionnent et récompensent les meilleurs projets d'expériences scientifiques.

Dix-sept projets présentés par 10 collèges et 7 lycées des 4 départements, ont été retenus pour être exposés dans le cadre d'un forum qui se déroulera le jeudi 9 juin 2011 à Besançon, dans le Hall Propédeutique de l'UFR Sciences et Techniques sur le campus de la Bouloie.

Cette exposition ouverte à tous, permettra aux jeunes porteurs d'exposer le résultat de leurs travaux (posters, manipulations, maquettes, vidéo...), de présenter oralement les réalisations de leurs groupes auprès des membres du jury et de confronter leurs expériences avec celles des autres établissements scolaires de la région.

A l'issue d'une cérémonie officielle en présence des partenaires institutionnels, des prix seront attribués pour récompenser les travaux des élèves.

Le lauréat participera à la finale nationale les 28-29-30 juin au Futuroscope de Poitiers.

Ce concours vise non seulement à susciter l'intérêt des jeunes pour les études scientifiques mais aussi à développer les relations entre l'Université et les établissements du second degré de l'Académie.

La Ville de Besançon est sollicitée pour apporter son appui logistique à l'organisation du forum et également pour participer financièrement à la remise des prix.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à l'UFC, au bénéfice de l'UFR Sciences, pour financer la participation de la Ville de Besançon au titre de la 6^{ème} édition du concours «Faites de la Science». En cas d'accord, ce montant sera prélevé au chapitre 65.23/65731 CS 400.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de cette subvention de 600 € à l'Université de Franche-Comté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2011.